

FICHE ACTION N° 1

Elaboration d'un schéma directeur des mobilités douces

Orientation stratégique	O.S 1 / Améliorer le cadre de vie des habitants dans une approche durable
Action nom	Élaboration d'un schéma directeur de mobilités douces
Action n°	1
Statut	Validée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Torigny-les-Villes, collectivité locale
Description de l'action	<p>En 2016, quatre communes fusionnent pour créer Torigny-les-Villes. Un des enjeux de la collectivité est donc de veiller à la cohérence de l'organisation du territoire. La commune nouvelle a aujourd'hui pour objectif d'harmoniser les réseaux de mobilité douce et de générer une interconnexion entre les villes historiques. Cela résulte également d'une volonté des élus d'inscrire les différents projets du territoire dans une démarche de développement durable. La commune souhaite alors offrir une alternative de mobilité à tous les usagers. La répartition actuelle des déplacements entre les différents modes de transport urbain est inégale. De fait, la voiture reste le moyen de transport privilégié sur le territoire. L'étude permet à la commune d'engager un premier projet en faveur de la transition écologique et de l'attractivité du territoire. Ce schéma, identifiera les sites stratégiques de l'ensemble de la commune, communes historiques comprises, où des aménagements en faveur d'une meilleure accessibilité seront nécessaires. Ainsi, ce schéma guidera la commune dans le choix des aménagements et bénéficiera, une fois les travaux réalisés, aux habitants.</p> <p>La commune a validé le schéma d'intention avec le tracé des itinéraires à aménager en priorité.</p>
Partenaires	<p>La commune a nécessité un accompagnement dans la définition du schéma directeur des mobilités douces.</p> <p>La commune a fait appel au bureau d'études Planis avec qui elle a signé un marché.</p> <p>Une première partie de leur travail consistait en l'élaboration du plan mobilités douces divisée en plusieurs étapes : définition des besoins et des enjeux ; état des lieux ; schéma d'intention des itinéraires ; conception des réseaux ; programmation financière et phasage.</p> <p>Une seconde partie de leur travail consistait en une réflexion sur différents secteurs à enjeux avec : un état des lieux ; des propositions de réaménagement ; un chiffrage des programmes.</p> <p>Des recherches pratiques et techniques ont été effectuées par le bureau d'études afin d'établir le diagnostic.</p>

	<p>Des réunions de concertations ont été organisées à toutes les étapes d'avancement du projet.</p> <p>Plusieurs itinéraires potentiels ont été présentés et un certain nombre d'entre eux ont été choisis.</p>
Dépenses prévisionnel/définitif	<p><u>Plan mobilités douces</u></p> <p>Définition de besoins et enjeux : 2 250 € HT Etat des lieux/Diagnostic des pratiques : 14 175 € HT Schéma d'intention des itinéraires : 6 650 € HT Programmation financière et phasage : 5 250 € HT Total : 34 875 € HT</p> <p><u>Réflexion sur des secteurs à enjeux</u></p> <p>Etat des lieux : 1 775 € HT Propositions de réaménagement : 1 750 € HT Chiffrages des programmes : 1 525 € HT Total : 5 050 € HT</p> <p>PRIX GLOBAL : 39 925 € HT</p>
Plan de financement prévisionnel / définitif	<p>DETR : 7 985 € HT Banque des Territoires : 19 164 € (40% du montant TTC de l'étude) Autofinancement : 12 776 € HT</p>
Calendrier	<p>Globalement, l'étude a duré environ un an. L'étude a débuté en novembre 2021. (Calendrier précis en annexe)</p> <p>Les travaux qui feront suite à ce schéma débiteront en 2023.</p>
Lien autres programmes et contrats territorialisés	<p>Le projet est inscrit au CRTE.</p>
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<p>-Nombre d'itinéraires intégrés au schéma. -Nombre d'aménagements prévus suite à l'élaboration de ce schéma.</p>
Conséquence sur la fonction de centralité	<p>L'étude s'inscrit parfaitement dans la candidature globale PVD et permet de renforcer la revitalisation du centre-bourg. Le projet participe à la réflexion sur la requalification des espaces publics des centres bourgs en permettant des aménagements de qualité. Il permet aussi de favoriser les mobilités douces en lien avec le Schéma Directeur Cyclable de Saint-Lô Agglo. Le projet permettra sans doute de mettre en valeur les éléments patrimoniaux et environnementaux qui constituent la ville et donc de dynamiser l'offre touristique</p>

FICHE ACTION N° 2

Création d'aménagements doux et de pistes cyclables

Orientation stratégique	O.S 1 / Améliorer le cadre de vie des habitants dans une approche durable
Action nom	Création d'aménagements doux et de pistes cyclables
Action n°	2
Statut	Engagée
Niveau de priorité	Médian
Maître d'ouvrage	Commune de Torigny-les-Villes, collectivité locale
Description de l'action	<p>En 2016, quatre communes fusionnent pour créer Torigny-les-Villes. Un des enjeux de la collectivité est donc de veiller à la cohérence de l'organisation du territoire. La commune nouvelle a aujourd'hui pour objectif d'harmoniser les réseaux de mobilité douce et de générer une interconnexion entre les villes historiques. Cela résulte également d'une volonté des élus d'inscrire les différents projets du territoire dans une démarche de développement durable. La commune souhaite alors offrir une alternative de mobilité à tous les usagers. La répartition actuelle des déplacements entre les différents modes de transport urbain est inégale. De fait, la voiture reste le moyen de transport privilégié sur le territoire. Le schéma directeur de mobilités douces a permis de prioriser un certain nombre d'itinéraires qu'il convient de développer pour améliorer l'accès aux différents sites stratégiques de la commune.</p> <p>Aujourd'hui, la commune a validé le schéma d'intention avec le tracé des itinéraires à aménager en priorité. Un chiffrage a été proposé par le bureau d'études en charge de l'élaboration du schéma directeur de mobilités douces. Après arbitrage, la commune commencera les premiers travaux.</p>
Partenaires	Le maillage se fera en concertation avec les communes de Condé-sur-Vire, de Saint-Amand et de Saint-Lô Agglo.
Dépenses prévisionnel/définitif	Ce projet est estimé à 4 500 000 €.
Plan de financement prévisionnel / définitif	A définir
Calendrier	A définir
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Le projet sera inscrit au CRTE
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nombre d'aménagements réalisés
Conséquence sur la fonction de centralité	L'étude s'inscrit parfaitement dans la candidature globale PVD et permet de renforcer la revitalisation du centre-bourg. Le projet participe à la réflexion sur la requalification des espaces publics des centres bourgs en permettant des aménagements de qualité. Il permet aussi de favoriser les mobilités douces en

	lien avec le Schéma Directeur Cyclable de Saint-Lô Agglo. Le projet permettra sans doute de mettre en valeur les éléments patrimoniaux et environnementaux qui constituent la ville et donc de dynamiser l'offre touristique
Annexes	

FICHE ACTION N° 3

Réhabilitation d'une friche en logements

Orientation stratégique	O.S 2./ Développer et diversifier l'offre résidentielle
Action nom	Réhabilitation d'une friche en logements
Action n°	3
Statut	Engagée
Niveau de priorité	Faible
Maître d'ouvrage	Commune de Torigny-les-Villes, collectivité locale
Description de l'action	<p>Torigny-les-Villes souhaite présenter un projet de réhabilitation durable d'une friche industrielle de presque 2 ha, située en proximité du cœur de bourg. La commune souhaiterait y développer des logements, revaloriser le cours d'eau qui borde le site et aménager les espaces publics alentours.</p> <p>Ce projet permettrait de traiter deux problématiques importantes, normalement contradictoires : la demande croissante de logements au sein de la commune et la lutte contre l'artificialisation des sols.</p> <p>Logements sociaux, logements en location et de petite taille permettront de diversifier l'offre du territoire et de combler les manques du marché local actuel.</p> <p>Le projet aura aussi pour objectif de restaurer la continuité hydrologique, aujourd'hui altérée par les aménagements industriels. Une mise en valeur du cours d'eau permettra de travailler sur la préservation des écosystèmes et la réinstallation d'espèces végétales et animales.</p> <p>Par ailleurs, les espaces publics qui borderont logements et cours d'eau feront l'objet d'aménagements conviviaux et durables. Réseaux cyclables et pédestres permettront la connexion de cet îlot au reste de la commune et surtout au centre bourg.</p> <p>Engagée dans le contrat « Petites villes de demain », la commune perçoit ce projet comme l'occasion d'amorcer un programme de grande envergure, porté sur l'avenir et, par extension, sur la transition écologique.</p> <p>Une première programmation provisoire a été envisagée : 35 logements pourraient être créés sur cet îlot : 5T2, 6T3, 14 T4 et 10 T5. Sur la partie haute du site est prévue la construction de logements individuels accolés en bande type T3, T4 et T5 en R+1+ grenier, avec des surfaces habitables 70 m², 85 m², 100 m². Des jardinets privatifs seront attribués à chaque logement. Aussi, celliers et parkings individuels seront groupés sur la parcelle. Construction en bande à l'identique pour recréer le front de Rue de la rue Basse. Construction d'une autre bande de logements en parallèle. Possibilité de « jouer » sur la topographie en créant en rez-de-jardin de ses maisons des logements T2 de plain-pied. Partie haute 16 logements (6 T3, 8 T4, 2 T5), logements locatifs « libres ». Partie basse 5 logements T2 en rez-de-jardin des logements de la partie haute –Locatifs avec jardinets. Partie basse, 14 logements (7T4 et 7T5) individuels accolés, terrain 150 m² à 400 m², en accession à la propriété VEFA –Aménageur.</p>



	<p>Une modification du zonage de ce site devra être prévue dans le cadre de l'élaboration du PLUI. En effet, le site se situe actuellement en zone Uxil (zone d'activité à dominante industrielle) et devra passer en zone constructible pour le logement.</p>
Partenaires	<p>Comme vu précédemment, l'EPFN sera en charge du portage foncier et s'occupera de l'acquisition du terrain en premier lieu. Il se chargera donc de la déconstruction et la dépollution du site pendant environ trois ans. En attendant la récupération de cette emprise foncière, la commune en tant que porteur du projet, travaillera sur les futurs aménagements du site. En fonction des conclusions qui seront faites, la commune délèguera l'opération d'aménagement dans le cadre d'une concession et constituera un cahier des charges à destination du futur aménageur (bailleur social et/ou privé). Il y aura donc trois groupes d'acteurs à différencier : la commune en lien avec son agglomération pour le portage du projet, l'EPFN pour le portage foncier durant la phase de déconstruction, dépollution et les aménageurs pour la phase de construction. La commune pourra s'appuyer sur le service urbanisme de l'agglo pour la mise en œuvre de ce projet.</p>
Dépenses prévisionnel/définitif	<p>Le coût global prévisionnel du projet est de 7 348 900 € HT</p> <p><u>Détail des dépenses</u></p> <p>L'acquisition coûterait : 70 000 €</p> <p>La déconstruction et la dépollution est estimée à 1 000 000 €</p> <p>Les aménagements paysagers estimés à 200 000 €</p> <p>La construction de 14 logements VEFA estimée à 3 155 600 €</p> <p>La construction de 5 logements sociaux estimée à 506 000 €</p> <p>La construction de 16 logements intermédiaires estimée à 2 417 300 €</p>
Plan de financement prévisionnel / définitif	<p><u>Financements envisagés :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Financeur phase déconstruction-dépollution : EPFN • Cofinanceurs phase aménagements paysagers et zone humide : commune, agence de l'eau, DETR ou DSIL • Financeurs phase création des logements : financeurs privés <p><u>Recettes envisagées :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Pour les logements VEFA : vente de 7 logements T4 à 220 000 € et vente de 7 logements T5 à 250 000 € soit environ 3 786 720 € de cession. • Pour les logements sociaux : recettes d'exploitation de 300 à 700 € par mois, par logement. • Pour les logements intermédiaires en location : recettes d'exploitation de 500 € à 700 € par mois, par logement.
Calendrier	<p>Signature de la convention d'études techniques avec l'EPFN : 22 septembre 2022</p> <p>Début des premiers travaux de dépollution-déconstruction : 2026</p>
Lien autres programmes et contrats territorialisés	<p>Le projet est inscrit au CRTE.</p>
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> • Sobriété dans l'usage des ressources • Résilience par l'adaptation des villes -Pourcentage de densification cohérent

	<ul style="list-style-type: none"> -Pourcentage élevé de végétalisation de l'îlot -Contrôles qualitatifs du cours d'eau • Inclusion sociale et transitions démographiques • Productivité urbaine qui peut se traduire par la production de richesse, de services et de patrimoine culturel -Au moins un aménagement de mise en valeur du patrimoine naturel
Conséquence sur la fonction de centralité	Située en proximité du centre bourg (environ 500 mètres de la mairie et des commerces), ce projet permettrait de renforcer l'attractivité du centre-bourg. Tous les services et commerces sont à proximité ce qui favorise l'économie locale et l'efficacité des services rendus.
Annexes	

FICHE ACTION N° 4

Réhabilitation de l'église Notre-Dame-Du-Grand-Vivier

Orientation stratégique	O.S 1. Améliorer le cadre de vie des habitants dans une approche durable
Action nom	Réhabilitation de l'église Notre-Dame-Du-Grand-Vivier
Action n°	4
Statut	En projet
Niveau de priorité	Faible
Maître d'ouvrage	Commune de Torigny-les-Villes, collectivité locale
Description de l'action	La rénovation des structures de l'église (murs et toiture) ainsi que l'aménagement intérieur en vue d'y accueillir l'exposition de pièces historiques sur le 2 nd e guerre mondiale réunies par l'association 35e Santa Fé et d'un espace à vocation musicale
Partenaires	La commune a fait appel au bureau d'études Frédérique Petit Architecture pour le diagnostic des travaux. Peut également être envisagé un partenariat avec la Fondation du Patrimoine, notamment pour la partie financière du projet. En ce qui concerne le projet de musée, la commune pourra s'appuyer sur l'association locale Santa Fe et le service promotion du territoire de l'agglomération.
Dépenses prévisionnel/définitif	Un descriptif estimatif des travaux de restauration a été réalisé par le bureau d'étude Frédérique Petit Architecture Etudes préliminaires : 26 750 € Confortement/Réhabilitation du bâti : 393 058,10 € Restauration/Restitution des matériaux et volumes : 282 245 € Total HT : 702 053,10€ Total TTC : 842 463,72 € Si le projet de création de musée se réalise, des estimatifs devront être réalisés (coûts de fonctionnement, coûts des pièces du musée...)
Plan de financement prévisionnel / définitif	DETR Fondation du patrimoine
Calendrier	Etude : mars 2020 Début du projet de restauration : 2026 Projet scientifique et technique : 2026-2030 Ouverture du musée : 2030
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Le projet est inscrit au CRTE.
Indicateurs de suivi et d'évaluation	-Nombre de visites de l'église -Sécurisation et confortement du bâti -Mise en valeur du patrimoine



Conséquence sur la fonction de centralité	La revalorisation de cette église désacralisée en centre bourg sera l'occasion de rouvrir un lieu de rencontres au sein de la commune et de souligner ses atouts patrimoniaux. Ce projet servira l'attractivité du centre grâce à sa mise en valeur architecturale et culturelle.
Annexes	

FICHE ACTION N° 5

Mise en place de tickets commerçants

Orientation stratégique	O.S. 3/ Élargir l'offre de services aux habitants et revitaliser le commerce
Action nom	Mise en place de tickets commerçants
Action n°	5
Statut	En cours
Niveau de priorité	Moyen
Maître d'ouvrage	Commune de Torigny-les-Villes, collectivité locale
Description de l'action	<p>Distribution de tickets commerçants numériques (QR codes) à l'ensemble de tous les consommateurs potentiels afin de leur permettre de faire leurs achats dans les commerces de proximité.</p> <p>Consommateurs et commerçants doivent installer l'application tickets commerçants pour bénéficier de cet outil.</p> <p>Les commerçants sont ensuite remboursés par la société CibleR.</p>
Partenaires	<p>La Banque des Territoires a subventionné une partie de cet outil.</p> <p>La société cible gère la mise en place de l'outil, son entretien et le remboursement des commerçants.</p>
Dépenses prévisionnel/définitif	<p><u>Frais de mise en œuvre</u></p> <p>Achat de la solution : 24 000 € TTC (20 000 € HT)</p> <p>Financement des bons d'achats par la commune : 15 000 € pour un an</p> <p>Coût global de l'action sur une année : 39 000 €</p> <p>La commune envisage de mettre en place une seconde phase à hauteur de 5 000 € de bons d'achats qui pourrait débuter en février 2023.</p>
Plan de financement prévisionnel / définitif	<p><u>Recettes :</u></p> <p>Subvention de la Banque des Territoires pour l'achat de la solution : 19 200€</p> <p>Autofinancement pour l'achat de la solution : 4 800€ (80% des 24 000)</p> <p>Autofinancement pour le financement des bons : 15 000 €</p>
Calendrier	2022-2023
Lien autres programmes et contrats territorialisés	-
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> -Nombre de tickets commerçants utilisés -Nombre de commerçants bénéficiaires -Nombre de commerçants qui ont adhéré
Conséquence sur la fonction de centralité	Cette action permet de valoriser le commerce local et dynamise donc le chiffre d'affaires des commerçants. Cela permet aussi de nouer un lien fort entre la commune, les commerçants et les habitants.
Annexes	



FICHE ACTION N° 6

Revalorisation du musée Arthur Le Duc

Orientation stratégique	O.S.3 / Améliorer le cadre de vie des habitants dans une approche durable
Action nom	Revalorisation du musée Arthur Le Duc
Action n°	6
Statut	Engagée
Niveau de priorité	Faible
Maître d'ouvrage	Commune de Torigny-les-Villes, collectivité locale
Description de l'action	<p>Un musée présentant une trentaine de pièces du sculpteur Arthur Le Duc se trouve dans une pièce du château de Torigny-les-Villes. Les pièces, issues d'un legs, doivent rester sur place et être entretenues par la commune. Afin de donner plus de visibilité à ces œuvres et de développer ce musée, la commune travaille à un projet d'agrandissement. Des réagencements, un travail sur l'accessibilité du château et l'acquisition de nouvelles œuvres d'Arthur Le Duc seront sûrement nécessaires.</p> <p>Aujourd'hui, ce musée ne recense que peu de visiteurs. Il conviendrait donc de renforcer la qualité de cette offre culturelle et de son accessibilité.</p>
Partenaires	<p>L'équipe municipale travaille sur un projet technique et scientifique en partenariat avec le musée de Saint-Lô. La DRAC a également une vision sur l'élaboration de ce projet.</p> <p>Afin de comprendre les obligations légales de la commune sur ce legs, la commune travaille avec un avocat spécialisé dans les successions.</p> <p>Les associations culturelles de Torigny-les-Villes pourront être mobilisées dans la suite de ce projet.</p>
Dépenses prévisionnel/définitif	<p>Il n'existe pas encore de chiffrage pour ce projet.</p> <p>Des dépenses seront à prévoir pour la gestion et l'animation du musée et pour l'achat d'éventuelles nouvelles œuvres d'Arthur Le Duc.</p>
Plan de financement prévisionnel / définitif	<p>DRAC</p> <p>Fondation du Patrimoine</p>
Calendrier	2022-2023 : partenariat avec le musée de Saint-Lô.
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<p>-Nombre de visiteurs recensés</p> <p>- Nombre d'œuvres recensées à la fin de ce projet</p>
Conséquence sur la fonction de centralité	La commune de Torigny-les-Villes détient un patrimoine culturel important qui marque fortement le paysage de son centre-bourg. La mise en valeur d'un lieu culturel dans l'établissement le plus central de la commune contribuera à renforcer son attractivité.
Annexes	

FICHE ACTION N° 7

Rénovation de la salle des fêtes de Guilberville

Orientation stratégique	O.S.3 / Élargir l'offre de services aux habitants et revitaliser le commerce
Action nom	Rénovation de la salle des fêtes de Guilberville
Action n°	7
Statut	En projet
Niveau de priorité	Faible
Maître d'ouvrage	Commune de Torigny-les-Villes, collectivité locale
Description de l'action	La salle des fêtes de Guilberville est un bâtiment industriel qui a été transformé en salle des fêtes dans les années 1980. Anciennement une salle paroissiale, elle a servi de salle de théâtre, puis de local de stockage pour le comité des fêtes avant d'être réaménagée en salle des fêtes. Sa surface est de 250 m ² . Elle peut accueillir jusqu'à 220 personnes en repas. Vieillissante, elle nécessite des travaux de réaménagement. Utilisée par les habitants alentours ainsi que pour les manifestations communales, elle sert aussi en cas d'intempéries pour les « naufragés de la route ». La commune souhaite donc construire une nouvelle salle des fêtes à Guilberville. Afin de définir les modalités et les coûts de réhabilitation, la commune a fait appel au bureau d'études Angers Construction, situé à Agneaux. Les performances énergétiques seront recherchées dans la construction de ce nouvel équipement.
Partenaires	La commune va commander une étude de faisabilité du projet.
Dépenses prévisionnel/définitif	Une étude de faisabilité va être menée. Estimation du coût global de l'action : 1 000 000 € Nouvelle construction : 815 000 € Installation de panneaux solaires : 60 000 € / Maitrise d'œuvre : 125 000 €
Plan de financement prévisionnel / définitif	Recettes potentielles : la location de la salle DETR : 150 000 € CPS -
Calendrier	Etudes préalables : 2023 Maitrise d'œuvre et travaux : 2024-2025
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Ce projet est inscrit au CRTE
Indicateurs de suivi et d'évaluation	-Économies d'énergies réalisées -Évolution positive de la fréquentation de la salle des fêtes
Conséquence sur la fonction de centralité	Cette action aura une conséquence directe sur la centralité du bourg de Guilberville et indirecte sur la centralité du bourg de Torigny-les-Villes. En effet, le projet permettra de proposer une offre plus qualitative d'équipements publics aux habitants et de développer davantage d'événements sur l'ensemble de la commune. Tous les événements pourront être répartis sur le territoire.
Annexes	



FICHE ACTION N° 8

Création de logements jeunes

Orientation stratégique	O.S.2 / Développer et diversifier l'offre résidentielle
Action nom	Création de logements jeunes
Action n°	8
Statut	Engagée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Torgny-les-Villes, collectivité locale
Description de l'action	La commune a pour projet de rénover trois logements communaux, rue Danican. Ces logements seraient ensuite destinés aux jeunes : étudiants ou apprentis. L'importance des entreprises et des commerces de proximité suppose la présence de nombreux apprentis sur le territoire. Le diagnostic a montré un manque d'offre de petits logements en location pouvant répondre aux besoins de ce public. Le but de ces réhabilitations sera de proposer des logements T2-T3 aménagés et meublés pour faciliter l'emménagement.
Partenaires	La commune a fait appel au maître d'œuvre Lechevalier pour le chiffrage et la faisabilité du projet en automne 2022.
Dépenses prévisionnel/définitif	Montant estimé des travaux et ingénierie : 300 000 € HT
Plan de financement prévisionnel / définitif	Contrat Agglo-communes - DETR Leader Emprunt
Calendrier	Etudes préalables : automne 2022 Début des travaux : début 2 ^{ème} trimestre 2023 Le projet devrait voir le jour en début d'année 2024.
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	-Nombre de locataires bénéficiaires -Nombre d'entreprises bénéficiaires
Conséquence sur la fonction de centralité	Diversifier l'offre locative permet d'attirer de nouveaux habitants et d'assurer un certain confort de vie aux locataires. Aussi, ce projet permet de faire vivre les entreprises locales et de recruter plus facilement.
Annexes	



FICHE ACTION N° 9

Restauration du mur Grimaldi

Orientation stratégique	O.S.1 / Améliorer le cadre de vie des habitants dans une approche durable
Action nom	Restauration du mur Grimaldi
Action n°	9
Statut	Engagée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Torigny-les-Villes, collectivité locale
Description de l'action	La commune dispose d'un mur du XVIIIème siècle, de 300 mètres de long et 12 mètres de hauteur en bordure de l'étang. Des mouvements du mur ont été constatés en 2018. Ainsi, des diagnostics ont montré l'importance de fortifier ce mur pour éviter davantage de variations du mur. Des travaux de maçonnerie sont à prévoir pour faire des appuis contre le mur. Une déclaration préalable de travaux a été acceptée par l'ABF et les travaux de la tranche 1 et 2 ont été lancés en octobre-novembre 2022. Le projet coûterait plus de 600 000 € pour la tranche 1 et 2.
Partenaires	La commune a choisi de travailler avec le maître d'œuvre Artene, localisé à Paris pour la partie AMO.
Dépenses prévisionnel/définitif	Etudes : - Travaux phase 1 : 356 147.50 € Travaux phase 2 : 199 605 € Maîtrise d'œuvre phase 1 : 33 130 € MO phase 2 : 19 010 € Montant global phase 1 : 389 277.50 € Montant global phase 2 : 218 615 €
Plan de financement prévisionnel / définitif	<u>Financements prévisionnels :</u> Phase 1 : DSIL (63%) : 253 031 € / Fondation du patrimoine : 30 000 € Phase 2 : DSIL (50%) : 109 307 € / Loto du patrimoine
Calendrier	Premier diagnostic : 2018 Deuxième diagnostic plus détaillé : 2020 Lancement de l'appel d'offre pour les travaux de la phase 1 et 2: Septembre 2022 Lancement des travaux : novembre 2022 1 ^{ère} tranche : début mars 2023 La phase 3 devrait être lancée d'ici la fin du mandat
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Le projet sera inscrit au CRTE.
Indicateurs de suivi et d'évaluation	-Baisse des variations du mur
Conséquence sur la fonction de centralité	La restauration du mur permet de conserver et mettre en valeur un patrimoine historique symbole de la commune. Ainsi, cela participe à l'attractivité du centre-bourg.
Annexes	



FICHE ACTION N° 10

Diagnostic de la toiture du château

Orientation stratégique	O.S.1 / Améliorer le cadre de vie des habitants dans une approche durable
Action nom	Diagnostic de la toiture du château
Action n°	10
Statut	Engagée
Niveau de priorité	Faible
Maître d'ouvrage	Commune de Torigny-les-Villes, collectivité locale
Description de l'action	<p>Le château des Matignon et ses jardins ont été construits et remodelés au cours du XVIème et du XVIIème siècle. Aujourd'hui, il ne subsiste de la construction d'origine, un château composé d'un corps principal accolé de deux pavillons, le mur des Grimaldi et une partie des jardins. Depuis 1817, le château fait office d'hôtel de ville.</p> <p>Lors des bombardements de la seconde guerre mondiale, le château a été détruit en partie. Il a fait l'objet d'une reconstruction comprenant la réalisation d'une charpente en béton (à la place d'une charpente en bois) et d'une couverture en ardoises.</p> <p>Aujourd'hui, la toiture montre de grosses lacunes et des problèmes d'étanchéité. Un diagnostic est mené par le bureau d'étude SHERLOCK (basé à Nantes) sur l'ensemble de la toiture afin d'évaluer les besoins et l'état de la couverture (ardoises et zinc) et des éléments d'ornements (frontons, cheminées).</p> <p>L'édifice est classé au titre des Monuments Historiques. Il appartient au patrimoine historique et culturel de la commune. La réalisation du diagnostic doit permettre d'évaluer les différentes opérations à mener pour la préservation et la conservation de ce patrimoine monumental.</p> <p>Le diagnostic a été transmis en septembre 2022. La DRAC étudie ce document afin d'établir ses prescriptions.</p>
Partenaires	DRAC + Département
Dépenses prévisionnel/définitif	AMO / 19 900 € HT
Plan de financement prévisionnel / définitif	Département de la Manche : 2 985 € DRAC : 11 940 €
Calendrier	Printemps 2022 : commande d'une AMO Septembre 2022 : transmission du rapport de diagnostic
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Le projet est inscrit au CRTE
Indicateurs de suivi et d'évaluation	-Nombre d'aménagements réalisés

Conséquence sur la fonction de centralité	Le diagnostic doit permettre d'évaluer la nature des interventions à mener au niveau de la toiture du château, afin de préserver et de conserver ce patrimoine architectural. Situé en plein cœur de centre-bourg, le château est un élément central et remarquable du paysage urbain. Il est rattaché à un ensemble paysager dont une partie est protégée. L'intérêt patrimonial du site s'inscrit dans une dynamique touristique. Torigny-les-Villes a obtenu le label « village étape ».
Annexes	

FICHE ACTION N° 11

Restauration de la toiture du château

Orientation stratégique	O.S.1 / Améliorer le cadre de vie des habitants dans une approche durable																						
Action nom	Restauration de la toiture du château																						
Action n°	11																						
Statut	Engagée																						
Niveau de priorité	Faible																						
Maître d'ouvrage	Commune de Torigny-les-Villes, collectivité locale																						
Description de l'action	<p>Aujourd'hui, la toiture du château montre de grosses lacunes et des problèmes d'étanchéité qui peuvent fragiliser l'ensemble de la structure de l'édifice. Le diagnostic mené par le bureau d'étude SHERLOCK (basé à Nantes) sur l'ensemble de la toiture a permis d'évaluer les besoins et l'état de la couverture (ardoises et zinc) et des éléments d'ornements (frontons, cheminées). Il n'a pas permis de faire un diagnostic précis de l'état de la charpente en béton.</p> <p>L'édifice est classé au titre des Monuments Historiques. Il appartient au patrimoine historique et culturel de la commune. La restauration de la toiture est une des étapes de la préservation et de la conservation de ce patrimoine.</p> <p>PHASAGE DES TRAVAUX DE COUVERTURE : Délai : dans les 3 à 5 ans maximum</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>Tranche ferme 1</th> <th>Tranche ferme 2</th> <th>Tranche ferme 3</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td></td> <td>Restauration des couvertures du Pavillon Ouest</td> <td>Restauration des couvertures du corps de logis</td> <td>Restauration des couvertures du Pavillon Est</td> </tr> <tr> <td><u>Lots concernés :</u></td> <td>*Couverture, *Maçonnerie/taille de pierre</td> <td>*Couverture</td> <td>*Couverture, *Maçonnerie/taille de pierre</td> </tr> <tr> <td><u>Durée prévisionnelle (hors phases études) :</u></td> <td>9 mois</td> <td>9 mois</td> <td>9 mois</td> </tr> <tr> <td><u>Estimation HT :</u> (hors installations de chantier et moyens d'accès)</td> <td>610k €</td> <td>680k €</td> <td>600k €</td> </tr> </tbody> </table> <p>D'autres études complémentaires peuvent permettre de diagnostiquer la rénovation de l'édifice.</p>				Tranche ferme 1	Tranche ferme 2	Tranche ferme 3		Restauration des couvertures du Pavillon Ouest	Restauration des couvertures du corps de logis	Restauration des couvertures du Pavillon Est	<u>Lots concernés :</u>	*Couverture, *Maçonnerie/taille de pierre	*Couverture	*Couverture, *Maçonnerie/taille de pierre	<u>Durée prévisionnelle (hors phases études) :</u>	9 mois	9 mois	9 mois	<u>Estimation HT :</u> (hors installations de chantier et moyens d'accès)	610k €	680k €	600k €
	Tranche ferme 1	Tranche ferme 2	Tranche ferme 3																				
	Restauration des couvertures du Pavillon Ouest	Restauration des couvertures du corps de logis	Restauration des couvertures du Pavillon Est																				
<u>Lots concernés :</u>	*Couverture, *Maçonnerie/taille de pierre	*Couverture	*Couverture, *Maçonnerie/taille de pierre																				
<u>Durée prévisionnelle (hors phases études) :</u>	9 mois	9 mois	9 mois																				
<u>Estimation HT :</u> (hors installations de chantier et moyens d'accès)	610k €	680k €	600k €																				

	<p>ETUDES COMPLEMENTAIRES :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Instrumentation des fermes 2 et 9 de la charpente pour évaluer d'éventuels mouvements structuraux, estimations 20k € HT - Diagnostic technique des façades compris corniches, lucarnes et frontons, estimations 20k € HT - Relevé lasergrammétrique pour édition de plans 2D indispensables dans le cadre d'une opération de restauration rénovation de l'édifice, estimations 25k € HT
Partenaires	DRAC + Département +Fondation du patrimoine (sous-réserve)
Dépenses prévisionnel/définitif	Estimatif : 1 959 000 HT €
Plan de financement prévisionnel / définitif	A définir
Calendrier	2023 semestres 1 et 2 : recherche de financements 2025 : mise en place des études complémentaires 2026 : début de la phase 1
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Le projet est inscrit au CRTE
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nombre d'aménagement réalisés
Conséquence sur la fonction de centralité	La restauration de la toiture doit permettre de rénover et de préserver le château. Situé en plein cœur de centre-bourg, le château est un élément central et remarquable du paysage urbain. Il est rattaché à un ensemble paysager dont une partie est protégée. L'intérêt patrimonial du site s'inscrit dans une dynamique touristique. Torgny-les-Villes a obtenu le label « village étape ».
Annexes	Diagnostic + financeurs

FICHE ACTION N° 12

Systeme de vidéoprotection

Orientation stratégique	O.S.1 / Améliorer le cadre de vie des habitants dans une approche durable
Action nom	Système de vidéoprotection
Action n°	12
Statut	Engagé
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Torigny-les-Villes, collectivité locale
Description de l'action	<p>Un ensemble de caméras sera installé et relié à un dispositif de surveillance.</p> <p>Les sites recensés sont des lieux stratégiques du centre-bourg et des accès aux zones artisanales, identifiés par la cellule de prévention technique de la Malveillance GGD 50.</p> <p>L'organisation d'un espace en vue d'assurer sa surveillance et son contrôle est une condition nécessaire de la réduction de la délinquance, mais elle est insuffisante si elle n'est pas combinée avec d'autres attentions.</p> <p>On peut citer, entre autres :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la visibilité: c'est favoriser les dégagements visuels et éliminer les niches, les lieux pièges, les dents creuses; - la lisibilité : c'est la définition (l'identification) claire et matérialisée des différents espaces constituant une zone publique et de leur fonction ; - l'accessibilité : c'est prévoir des itinéraires balisés, ordonnés et légitimes ; - la surveillance naturelle : c'est le privé (les concitoyens) qui surveille le public (l'espace commun) ; - la socialisation : un bon aménagement urbain favorise la fréquentation des espaces et leur appropriation positive; - la maîtrise du territoire : le garant des lieux doit affirmer sa présence et sa réactivité face aux caractères dévalorisants; - l'ambiancement : sera réalisé grâce à un éclairage adapté, un mobilier urbain fonctionnel et esthétique, une signalétique claire.
Partenaires	DETR OU FIDP
Dépenses prévisionnel/définitif	Dépenses prévisionnelles : 80 000 € y compris AMO (+ 5% aléas)
Plan de financement prévisionnel / définitif	A définir
Calendrier	2023 1 ^{er} semestre : Etudes AMO et de faisabilité 2023 2 ^{ème} semestre : Installation des caméras



Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Les chiffres de la délinquance (incivilité, criminalité, atteintes aux biens et aux personnes) : infractions qualifiées de délit Le nombre d'infractions dites non contraventionnelles .
Conséquence sur la fonction de centralité	L'installation d'un système de vidéoprotection vise à améliorer la sécurité des habitants et des entreprises sur le centre-bourg et les zones d'activités stratégiques. Ce système de sécurité vise également à prémunir des dégradations, les espaces publics et donc de renforcer la qualité du cadre de vie des habitants.
Annexes	

FICHE ACTION N° 13

Aménagement des abords du collège A. Camus – sécurisation des lieux et liaisons douces

Orientation stratégique	O.S.1 / Améliorer le cadre de vie des habitants dans une approche durable
Action nom	Aménagement des abords du collège A. Camus – sécurisation des lieux et liaisons douces
Action n°	13
Statut	Terminée
Niveau de priorité	
Maître d'ouvrage	Commune de Torigny-les-Villes, collectivité locale
Description de l'action	<p>Le projet a pour objectif de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - renforcer la sécurité du stationnement des bus scolaires par l'aménagement d'une gare routière indépendante, - créer une zone de dépose minute des élèves et un cheminement doux pour permettre un accueil sécurisé des élèves et des familles au collège, - création d'un nouveau tronçon de voirie entre le parking existant et le chemin de la guinguette pour organiser la voirie en sens unique (accès par la route de Saint-Jean et sortie par le chemin de la guinguette), - réaménager le parc de stationnement existant en une zone de stationnement perméable avec la mise en place de dalles végétalisées, - gestion des eaux pluviales par noues et zones de régulation enterrées, - aménager une liaison douce composée d'un chemin piétonnier et d'une piste cyclable entre le chemin de la guinguette, le collège, l'école primaire et la piscine située sur Saint-Amand-Villages. <p>L'aménagement de la piste cyclable permettra, dans le futur, une liaison entre le centre-ville et des points d'intérêts que représentent la piscine, l'école primaire et le collège.</p>
Partenaires	DSIL + Département CPS + Amendes de police
Dépenses prévisionnel/définitif	Dépenses :453 335,81 €
Plan de financement prévisionnel / définitif	<p>Etat – DETR 166 270,00 € 37 %</p> <p>Département (Amendes de police) 15 410.00 € 3 %</p> <p>Département (Contrat pôle de service) 128 765.00 €28 %</p>
Calendrier	2021-2022
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	



<p>Conséquence sur la fonction de centralité</p>	<p>Le collège a une fonction de centralité des élèves en raison de la carte scolaire. L'environnement rural implique de nombreux déplacements souvent réalisés en véhicules ou en bus scolaires. Les nouveaux aménagements visent à fluidifier et à sécuriser l'accès au collège des élèves. Un soin particulier est porté au traitement des espaces pour améliorer la qualité du cadre de vie et inciter les mobilités douces.</p>
<p>Annexes</p>	

FICHE ACTION N° 14

Extension des logements de la gendarmerie

Orientation stratégique	O.S.3 / Élargir l'offre de services aux habitants
Action nom	Extension des logements de la gendarmerie
Action n°	14
Statut	Terminée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Torigny-les-Villes, collectivité locale
Description de l'action	<p>Le Conseil Municipal de la commune historique de Torigny-sur-Vire, lors de la séance du 31 mars 2015, a donné un avis favorable pour le principe de l'extension de la caserne de Gendarmerie de Torigny-sur-Vire. Le projet consiste en la construction de 4 logements en un immeuble collectif.</p> <p>En mai 2018, le permis de construire a été accordé</p> <p>Lors de sa séance du 18 novembre 2018, la Commune Nouvelle de Torigny-les-Villes a décidé de poursuivre cet engagement. Le 21 octobre 2019 (reçu en mairie le 31 octobre 2019), la gendarmerie nationale a transmis à la commune l'autorisation de lancement des travaux de l'extension de 4 logements à la caserne de Torigny-les-Villes.</p> <p>DESCRIPTION DES TRAVAUX</p> <p>LOT N°01 - Gros œuvre</p> <p>LOT N°02 - Charpente bois</p> <p>LOT N°03 - Couverture et Bardage zinc - Couverture bac acier</p> <p>LOT N°04 - Etanchéité sur dalle béton</p> <p>LOT N°05 - Menuiseries extérieures PVC et aluminium</p> <p>LOT N°06 - Cloisons Doublages Isolation</p> <p>LOT N°07 - Menuiseries intérieures</p> <p>LOT N°08 - Peinture - Revêtements muraux</p> <p>LOT N°09 - Revêtements de sols souples</p> <p>LOT N°10 - Carrelage - Faïence</p> <p>LOT N°11 - Serrurerie</p> <p>LOT N°12 - VRD</p> <p>LOT N°13 - Electricité</p> <p>LOT N°14 - Plomberie - Chauffage – Ventilation</p>
Partenaires	DETR – Gendarmerie nationale
Dépenses prévisionnel/définitif	Dépenses : 701 021,86 €
Plan de financement prévisionnel / définitif	<p>Etat – DETR 100 000,00 € 14 %</p> <p>Subvention gendarmerie nationale 120 000.00 € 17 %</p> <p>Recettes : loyer : 34 000€ / an</p>
Calendrier	2021-2022
Lien autres programmes et	-

contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Taux d'occupation des logements
Conséquence sur la fonction de centralité	La construction d'une extension de logements à destination de la gendarmerie, favorise le dynamisme et le maintien de l'offre des services publics. En raison de la proximité d'axes routiers majeurs et structurants, la présence et le maintien d'une brigade d'intervention affirme le rôle de centralité de ce territoire.
Annexes	